



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Gt sur les Conditions de Vie au Travail du 18 Mai 2017

Seules deux organisations syndicales s'étaient rendues à ce rendez-vous touchant au quotidien de nos collègues ...

En introduction, la CFTC a souligné son accord concernant la démarche d'amélioration des CVT. Cependant, elle regrette que toutes les directions n'aient pas la même vision des choses. Elle salue aussi l'effort de transparence, et ce même si les résultats sont défavorables à la direction. La CFTC a souligné aussi qu'aujourd'hui, ce qui préoccupe les personnels, c'est le manque de perspectives, le sentiment très fort d'être spectateurs du changement. Elle a également souligné l'existence d'une réelle disparité entre Paris et la province. Elle a rappelé que le dialogue devait être au cœur de la démarche, un dialogue social de qualité, permet une concertation constructive.

En outre, elle a souligné l'importance de l'humain dans l'encadrement.

La direction a expliqué que sa préoccupation était l'amélioration de l'écoute des agents. La CFTC ne peut qu'encourager une telle démarche et ne souhaite pas que cela reste une lettre d'intention. La direction souhaite faire partager les cultures des conditions de vie au travail et souhaite faire des CVT l'un des éléments de la performance. Elle souhaite également professionnaliser la formation aux conditions de vie au travail.

La CFTC Finances Publiques adhère à ce projet et souhaite une revue de la mission des assistants de prévention, mais également que la direction adopte une démarche réelle et offensive dans le domaine des conditions de vie au travail : si tel n'est pas le cas, alors, il y aura peu de chance de réussite. Elle souligne et regrette que les bureaux métiers ne soient pas plus associés aux problématiques de CVT. Enfin, sur des points plus particuliers, notamment les fiches de signalement, la CFTC note que parfois celles-ci ne sont pas remplies, car les agents n'en voient pas les effets. Une meilleure communication en améliorerait l'image. Aussi elle souhaiterait que la direction prenne contact avec la direction de la justice, pour trouver une cohérence sur la suite à donner aux plaintes déposées consécutivement à la rédaction de fiches de signalement, car certaines de ces fiches sont classées sans suite par les parquets, en raison d'un encombrement excessifs des tribunaux.

Il est notable que les problèmes « d'agression » (et c'est logique) sont souvent constatés dans les services en lien direct avec le public, notamment dans les accueils !

La CFTC souligne qu'il existe une confusion entre les outils mis à disposition et relatifs aux CVT : ainsi il existe le DUERP, le tableau de bord de veille social, le journal CHSCT, les fiches de signalement. Il lui semble important de faire œuvre de pédagogie et de rappeler à quoi servent les uns et les autres. La CFTC a aussi souligné la difficulté que va entraîner l'absence ou le départ prochain de médecins. La direction a expliqué qu'elle était en cours de réflexion sur ce problème (mise en place d'infirmiers, stagiaires de médecine...).

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



LA CFTC souhaite aussi, dans le même esprit, que les Espace de Dialogue (EDD) jouent pleinement leur rôle, et qu'il soit rappelé que la contribution d'un agent sur un EDD est anonyme.

(Note du rédacteur : l'ouverture d'un EDD peut être sollicitée par tout agent qui estime qu'il y a un problème dans le fonctionnement, l'ouverture d'un EDD est de Droit et une direction ne peut s'opposer à cette demande).

La CFTC souhaite que l'assistant de prévention assiste aux réunions sur le DUERP. Si les contingences temporelles empêchent l'assistant de s'y rendre annuellement, la mise en place d'une nouvelle périodicité est souhaitable. La direction retient cette remarque.

Le tableau de Bord de veille sociale va être revu et simplifié, non pas pour cacher des choses mais pour que l'on mette plus simplement en évidence les grandes problématiques. La CFTC a souhaité que figurent dans le TBVS les demandes et les paiement des jours de CET : cela dénote d'une évolution sociale, salariale de notre environnement de travail.

Concernant les Espaces de Dialogue, La CFTC a demandé leur simplification. Un thème sera choisi, puis une grille, le but étant d'améliorer le démarche et de ne pas enfermer d'emblée le dialogue.

Il a été souligné que ces EDD entraînaient parfois une médiation entre les service et le manager. Certains managers ne savent pas, ou ne souhaitent pas rencontrer leurs équipes (soit de l'appréhension face à elles, soit ne disposant pas de schéma pour conduire les réunions...). Les OS présentes ont précisé qu'il convient de mener une réflexion managériale., un guide des encadrants, une refonte des outils mis à disposition des encadrants.

La CFTC a souligné qu'actuellement les concours, sélections, font la part belle à la connaissance des services et des applications, cela au détriment de l'Humain.

La technique, la connaissance peuvent s'acquérir pour peu que l'on se remette en question. Mais le facteur humain est essentiel au management. En outre, celui-ci est déterminant en ce qui concerne les Conditions de Vie au Travail, car le meilleur technicien du monde, s'il ne communique pas, ne pourra que difficilement obtenir l'adhésion de ses équipes. Elle a également rappelé que l'un des éléments de démotivation actuels est le manque de perspectives. Des concours bloqués, des sélections bloquées et aujourd'hui des concours limités !

Une prise en compte des bonnes pratiques existant dans d'autres administrations, d'autres entreprises en matière de CVT va être faite.

La CFTC Finances Publiques estime qu'il s'agit là d'une démarche constructive et elle y est favorable.
Enfin la direction est et restera particulièrement vigilante aux risques psycho-sociaux tout autant que la CFTC-DGFIP.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr cftcdgfip@gmail.com